

DECRET N° 79/576 du 13/10/79  
portent nomination de Monsieur PASSI Pierre  
en qualité de Directeur du Secteur Tertiaire

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution;

Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil du Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur PASSI Pierre, Ingénieur des Travaux Agricoles, précédemment Chef de service du Contrôle des Plans et Programmes est nommé Directeur du Secteur Tertiaire au Ministère du Plan.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.-

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S .-

Le Ministre du Travail  
et de la Justice, Garde  
des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-